

**A**u cours de sa séance du 28 février 2007, le conseil communal a examiné et approuvé le budget 2007.

Le budget est l'instrument fondamental d'une politique communale. Il permet de réaliser l'objectif essentiel de la pérennité, de la survie de la société en dispensant des services et du bien-être à la population.

Pour rappel, le budget est divisé en 2 grands blocs qu'on appelle les **Services** :

- ⇒ **Ordinaire**
- ⇒ **Extraordinaire**

### **Le service ordinaire**

comprend presque exclusivement les recettes et les dépenses courantes et généralement récurrentes ( frais de fonctionnement, rémunérations, cotisations sociales, charges de la dette, la couverture des déficits d'exploitation du CPAS ou de la zone de police, la fiscalité, les dotations du Fonds des communes, les dividendes de participation dans les intercommunales, les subsides aux associations,...).

### **Le service extraordinaire**

comprend les dépenses importantes d'investissements, d'acquisitions, d'extensions du patrimoine communal. Ces opérations qui peuvent s'exécuter sur plus d'un exercice sont rattachées à un exercice de départ et sont financées par emprunts, subsides, ventes immobilières, fonds propres en provenance parfois d'un excédent ordinaire ou de réserves.



Seul le budget ordinaire retiendra notre attention dans le cadre du présent exposé.

### **Analyse du budget ordinaire 2007**

#### **Comparaison entre le budget initial 2006 et le budget initial 2007.**

Année	2006	2007
<b>Recettes</b>	3.961.394,85 €	3.874.188,78 €
<b>Dépenses</b>	4.131.472,46 €	4.109.339,86 €
<b>Solde</b>	- 170.077,61 €	-235.151,08 €

Le tableau comparatif, comme s'en inquiète la Banque Dexia dans son rapport 2006, révèle une aggravation du déficit à l'exercice propre.

Cette détérioration s'explique, au niveau des recettes, par une diminution sensible du produit des centimes additionnels au précompte immobilier, et, dans une moindre mesure, par la diminution du produit de la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques.

Année	2006	2007	Diminution
<b>Précompte immobilier</b>	756.762,89 €	669.380,31 €	87.382,58 €
<b>IPP</b>	327.036,15 €	320.105,92 €	6.930,23 €

La Commune subit de plein fouet les conséquences des réformes fiscales successives et qui ne sont que très partiellement compensées.

**Au niveau des dépenses,** si on compare le budget initial 2007 au budget initial 2006, la situation laisse entrevoir une diminution des dépenses d'un montant de 22.132,60€.

Il importe, toutefois, de relativiser cette « apparente » réduction des dépenses. En effet, au budget initial 2006, l'ampleur des dépenses s'expliquait en majeure partie par 2 prélèvements ponctuels (90.000€ pour payer les arriérés dus pour la rémunération des receveurs régionaux non prélevés les années antérieures + 50.000€ mis en non valeur parce que les taxes dites du Bois d'Arlogne étaient inscrites aux recettes mais n'arriveront jamais).

Dès lors, si on retire ces 2 prélèvements ponctuels au budget initial 2006, on obtient un montant de 3.991.472,46€.

En définitive, par rapport au budget initial 2006, on constate, en réalité, pour le budget initial 2007, une augmentation des dépenses de l'ordre de 117.867,40€.

Cet accroissement des dépenses, à l'exercice propre, s'explique, hormis l'avance récupérable de 25.000€ prévue pour permettre au GAL d'assurer la survie des projets LEADER + dans l'attente des subsides régionaux et européens et l'allocation de 5.000€ pour assurer la pérennisation du Centre de Documentation de Bardonwez, par une hausse générale des charges frappant tous les secteurs de l'activité communale

- ◆ augmentation des charges de pension
- ◆ augmentation des frais de personnel (indexation de 2% + augmentation graduelle des pécu-les de vacances)
- ◆ augmentation de 18.000€ de la dotation en faveur du CPAS
- ◆ augmentation du coût de l'électricité suite à la libéralisation du marché de l'énergie (augmen-tation de 27.750€ par rapport au budget initial 2006 rien que pour l'éclairage public)
- ◆ augmentation de 5.000€ de la contribution au service d'incendie
- ◆ augmentation des primes d'assu-rance incendie suite à la mutuali-sation du risque « catastrophe naturelle », ...

Nonobstant le fait que certaines recettes continuent à être estimées modérément (vente de bois et l'allocation pour couleurs du monde), il est plus que jamais indispensable d'œuvrer sans épuiser les budgets dans toutes les fonctions où cela est possible, afin, d'une part, de maintenir une situation financière solide, et, d'autre part, de préserver sa capacité d'investissement sans recourir à l'emprunt.

Il ne faut pas pour autant noircir le tableau outre mesure.

En ce moment, il ressort de la comptabilité communale que pour l'année 2006, le boni présumé est actuellement de 425.000€ (ce boni présumé tient pour l'essentiel à la vente de bois exceptionnelle d'octobre 2006).

Comme il est prévu de puiser 300.000€ dans la réserve 2007 pour alimenter le service extraordinaire, l'équilibre est sauvegardé mais il n'est actuellement plus possible de

lancer un projet d'envergure sans puiser davantage dans la réserve.

La réserve est actuellement (fin 2006) au tableau de synthèse de 1.984.093,47€, plus 282.988,78€ (recette année antérieure liée à la subvention 2005 pour la présence du centre couleurs du monde), moins les 300.000€ prélevés pour le service extraordinaire.

Or le déficit qui apparaît au récapitulatif du budget ordinaire 2007, s'annonce à 235.151,08€ + 20.232,34€ (dépenses des exercices antérieurs).

Cela ramène la réserve à 1.711.698,83€ en commençant l'année 2007.

Au regard de la règle du tiers boni (règle de mesure de la santé financière de la commune), force est de constater que la situation financière de la commune reste plus que satisfaisante :

#### **Règle du tiers boni :**

Boni présumé au 31/12/2006  
1.984.093,47€

Fonds de réserve ordinaire sans affectation spéciale  
3.197€

**Mali de l'exercice propre**  
**235.151,08€**

**Tiers boni = 662.430,15€**

Tant que le déficit à l'exercice propre (235.151,08€) n'atteint pas 662.430,15€, la situation financière de la commune est considérée comme saine.

Sur cette note positive, je vous souhaite d'ores et déjà, à toutes et à tous, d'excellentes fêtes de Pâques.

*Cédric ROLLAND.*